

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil d'Administration du CCAS, suite aux élections municipales de 2014 et 15 mars 2019 se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, mercredi 18 septembre 2019 à 19 heures conformément aux convocations du 05 septembre 2019.
Est inscrit à l'ordre du jour : procès-verbal du 15 juillet 2019 ; secours d'urgence ; questions diverses.

Séance du 18 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit septembre à 19 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Eric THOMAS, Président.

Date de la Convocation du Conseil d'Administration : 05 septembre 2019.

Présents : Mesdames Monsieur André FEUNTEUN, Ornella MIMY, Valérie VESCHAMBRE, Odile LAUBY, Paulette VERT, Eliane BONNEVIAL ;

Excusé : Monsieur André FEUNTEUN ;

Procuration : de Monsieur André FEUNTEUN à Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ ;

Secrétaire de séance : Madame Valérie VESCHAMBRE.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente du 15 juillet 2019, adopté à l'unanimité, le Conseil d'Administration aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2019/006 – DEMANDE DE SECOURS D'URGENCE «dossier 3/2019»

Monsieur le Président en considération des attributions du CCAS, fait part à l'assemblée de l'enquête sociale effectuée par Madame Isabelle FAVIER, assistante sociale des personnels, auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale, reçue en date du 30 août 2019 concernant une administrée qui sera dénommée «dossier 3/2019» ; dont il rapporte la situation.

Il propose l'admission d'un secours d'urgence de 799,62 euros (charges de loyer auprès de l'Ophis).

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité décide le versement du secours d'un montant de 799,62 euros, inscrit au compte 6561 du budget primitif 2019, sur le compte de l'Ophis «dossier 3/2019».

Le dossier d'enquête sociale concernant «dossier 3/2019» détenu par le CCAS est protégé par le secret professionnel et est classé au fichier des demandes bénéficiaires.

Délibération : affichée le 11/10/2019

transmise au Préfet le 14/10/2019

2019/007 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 1 - 2019

Monsieur le Président, informe l'assemblée que des virements de crédits sont nécessaires pour prendre en charge la délibération d'octroi d'un secours d'urgence n° 2019/006.

Le comité d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote du virement de crédits au budget communal de l'exercice 2019 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

COMPTES DEPENSES CREDITS A REDUIRE				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
011	06232		Fêtes et cérémonies	- 515,00 €

COMPTES DEPENSES CREDITS A OUVRIR				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
65	6561		Secours d'urgence	515,00 €

Délibération : affichée le 11/10/2019

transmise au Préfet le 14/10/2019

QUESTIONS DIVERSES

NOEL DES AINES

Une réunion sera programmée pour la préparation des colis de Noël.

Adoption des délibérations n°2019-006 à 2019-007

Fin de la séance à 19 heures 45.

Le Président,

Eric THOMAS.

